

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

ARRÊTÉ

numéro CCAR_230621_011

portant sur

NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA RÉGIE D'AVANCES FESTIVAL CULTUREL

Le Président de la communauté de communes,

VU la décision du Président n°CCDC_190327_034 du 27 mars 2019 portant modification de la régie d'avances Festival culturel,

VU l'arrêté du Président n°CCAR_220222_003 du 22 février 2022 portant nomination d'Amandine GENEVOIS comme régisseur et d'Ingrid HAMAIN comme mandataire suppléant de la régie d'avances Festival culturel,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 16 mai 2023,

VU l'avis conforme du régisseur en date du 9 mai 2023,

VU l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 9 mai 2023,

ARRÊTE

- **ARTICLE 1** : La nomination des mandataires de la régie d'avances Festival culturel pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire et en son absence, du mandataire suppléant, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte constitutif de celle-ci, les personnes suivantes :

- KENZA CAVET,
- NICOLAS CRESPO,
- ALICE LANG,
- OLIVIER PRADINAUD,

- **ARTICLE 2** : Les mandataires ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie et selon les modes de recouvrement prévus dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal susvisé,

- **ARTICLE 3** : Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M susvisée,

Fait à Lodève, le vingt et un juin deux mille vingt-trois,

Le Président
Jean-Luc REQUI



Signé électroniquement par:

Signatures de l'arrêté du Président n°CCAR_230621_011 du 21 juin 2023 relatif à la nomination des mandataires de la régie d'activités Festival culturel

le trésorier
Pierre HOUVENAGHEL
le
à

VU ET ACCEPTÉ
le régisseur titulaire
Amandine GENEVOIS
le
à

VU ET ACCEPTÉ
le mandataire suppléant
Ingrid HAMAIN
le
à

VU ET ACCEPTÉ
le mandataire
Kenza CAVET
le
à

VU ET ACCEPTÉ
le mandataire
Nicolas CRESPO
le
à

VU ET ACCEPTÉ
le mandataire
Alice LANG
le
à

VU ET ACCEPTÉ
le mandataire
Olivier PRADINAUD
le
à